Image not found or type unknown

Achat marchandises en espèces hors d'europe.

Par **Visiteur**, le **26/11/2016** à **15:36**

Bonjour, ne trouvant pas la réponse sur ce lien :
https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F21791

Je me permets de poser la question ici.

Je me pose la question pour une future création d'entreprise, visant à l'achat d'artisanat dans plusieurs pays d'asie de l'est.
Il n'est pas possible de payer plus de 1000 euros en cash en tant que professionnel déclaré en France.
Dans mon cas je souhaiterai partir avec la limite imposé pour sortir de l'Europe, soit 10 000 euros en cash pour réaliser mes achats sur plusieurs mois et ainsi revenir en France et faire les formalité douanières.
En sachant que c'est 10 000 euros son officiel et appartenant à ma société, que les achats seront justifiés, n'y a t'il pas un statut différence pour ce genre de cas?

L'objectif et de se facilité la vie, pour ne pas ouvrir un compte dans chaque pays, faire des transfert bancaire et perdre partout des commissions qui réduirons significativement mon budget achat.

Savez vous ou je peux me renseigner?

Merci d'avance si vous pouvez me donner quelques pistes.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés